

Votants : 82

Convocation du Conseil d'Agglomération :  
le 02 avril 2021

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

Séance du 12 avril 2021

### TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ DES PARTENAIRES - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CAN

#### **Titulaire-s présent-e-s :**

Stéphanie ANTIGNY, Jérôme BALOGÉ, Annick BAMBERGER, Jeanine BARBOTIN, Ségolène BARDET, Fabrice BARREAULT, Daniel BAUDOUIN, Jean-Michel BEAUDIC, Valérie BELY-VOLLAND, Jacques BILLY, Gérard BOBINEAU, Claude BOISSON, François BONNET, Marie-Christelle BOUCHERY, Cédric BOUCHET, Yamina BOUDAHMANI, Sophie BOUTRIT, Christian BREMAUD, Sophie BROSSARD, Françoise BURGAUD, Christelle CHASSAGNE, Alain CHAUFFIER, Clément COHEN, Olivier D'ARAUJO, Thierry DEVAUTOUR, Jean-Pierre DIGET, Patricia DOUEZ, Romain DUPEYROU, Gérard EPOULET, Emmanuel EXPOSITO, François GIBERT, Cathy Corinne GIRARDIN, Anne-Sophie GUICHET, François GUYON, Thibault HEBRARD, Florent JARRIAULT, Yann JEZEQUEL, Guillaume JUIN, Gérard LABORDERIE, Lucien-Jean LAHOUSSE, Anne-Lydie LARRIBAU, Alain LECOINTE, Gérard LEFEVRE, Philippe LEYSSENE, Alain LIAIGRE, Sonia LUSSIEZ, Elisabeth MAILLARD, Sophia MARC, Bastien MARCHIVE, Elmano MARTINS, Sébastien MATHIEU, Philippe MAUFFREY, Dany MICHAUD, Marie-Paule MILLASSEAU, Marcel MOINARD, Lucy MOREAU, Aurore NADAL, Rose-Marie NIETO, Frédéric NOURRIGEON, Michel PAILLEY, Richard PAILLOUX, Eric PERSAIS, Franck PORTZ, Claire RICHECOEUR, Corinne RIVET BONNEAU, Agnès RONDEAU, Noëlle ROUSSEAU, Jean-François SALANON, Florent SIMMONET, Dominique SIX, Johann SPITZ, Mélina TACHE, Philippe TERRASSIN, Séverine VACHON, Yvonne VACKER, Nicolas VIDEAU, Florence VILLES, Lydia ZANATTA.

#### **Titulaire-s absent-e-s ayant donné pouvoir :**

Alain CANTEAU à Florent JARRIAULT, Christine HYPEAU à Yamina BOUDAHMANI, Nadia JAUZELON à Philippe LEYSSENE, Nicolas ROBIN à François GUYON.

**Président de séance :** Jérôme BALOGÉ

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

## COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU NIORTAIS

### CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU LUNDI 12 AVRIL 2021

#### **TRANSPORTS ET MOBILITÉ - CRÉATION ET COMPOSITION DU COMITÉ DES PARTENAIRES - DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA CAN**

Monsieur **Alain LECOINTE**, Vice-Président Délégué, expose,

Après examen par la Conférence des Maires,

Sur proposition du Président,

Vu le Code des transports et notamment son article L.1231-5 ;

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) qui permet de décider de ne pas recourir au vote à bulletin secret ;

L'article L.2121-21 du CGCT permet que « lorsqu'une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le président. »

Considérant ce qui suit :

La Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) approuvée le 24 décembre 2019 et entrée en vigueur le 27 décembre 2019 a introduit aux termes de son article 15, la création d'un comité des partenaires, dont les modalités de création ont été codifiées à l'article L.1231-5 du Code des transports.

Cet article prévoit que, les Autorités Organisatrices de la Mobilité (AOM), dont fait partie la Communauté d'Agglomération du Niortais, doivent créer un comité des partenaires dont elles fixent la composition et les modalités de fonctionnement.

L'objectif est de garantir un dialogue entre l'autorité organisatrice de la mobilité, les usagers, les habitants et les entreprises en vue de la définition de la politique de mobilité. Ce comité vise donc à développer la coopération entre ces différents acteurs.

Le comité des partenaires doit être saisi au moins une fois par an.

Le comité des partenaires doit être créé par les AOM même s'il existe déjà d'autres instances consultatives. Il ne peut en aucun cas être substitué par des instances comme la CCSPL (Commission Consultative des Services Public locaux).

L'avis rendu par le comité des partenaires est un simple avis.

La composition du comité des partenaires de la Communauté d'Agglomération du Niortais est la suivante :

Représentants des employeurs :

Un représentant des chambres consulaires,  
Un représentant du Medef.

Représentants d'usagers et d'habitants :

Un représentant d'une association de défense des consommateurs UFC Que Choisir,  
Un représentant des associations du handicap du département,  
Un représentant des référents mobilité des conseils de quartiers de Niort,  
Le référent mobilité et ou le maire de chaque commune de la CAN.

Le Conseil d'Agglomération, après en avoir délibéré :

- Approuve la création du comité des partenaires,
- Approuve la composition du comité des partenaires,
- Désigne Monsieur Alain LECOINTE en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération du Niortais,
- Autorise le Président ou le Vice-Président Délégué à signer tous documents visant à intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente délibération.

Le Conseil d'Agglomération adopte à l'unanimité cette délibération.

Pour : 82

Contre : 0

Abstention : 0

Non participé : 0

**Alain LECOINTE**

**Vice-Président Délégué**